

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2018**



l'an deux mille dix-huit, le 25 mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme COUTTENIER Sylviane, Maire.

**Présents :**

Mmes COUTTENIER Sylviane, JOURNET Isabelle, SAINTE-MARIE Nathalie, SAPENA Françoise.  
MM. CORNIC Olivier, COSTES Christophe, FERRADOU Fabien, FOURCASSIER Cédric, LOPEZ Bernard.

**Absents Excusés:** néant

**Procurations:** néant

**Madame Isabelle JOURNET a été élue secrétaire de séance.**

Le conseil municipal a été convoqué le 22 mai 2018

**N° 2018-16 : Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2018**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2018.

*Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

**-Prend acte et approuve le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2018.**

**approuvé à l'unanimité**

**N° 2018-17: Créations d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste de rédacteur**

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite au départ par mutation de la secrétaire de mairie il convient de créer les postes nécessaires afin de pourvoir à son remplacement.

Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe d'une durée de 35 h hebdomadaires est actuellement vacant, il convient d'en créer un du cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet.

Étant donné la polyvalence du poste demandant des connaissances dans divers domaines tels que l'accueil du public, l'état civil, l'urbanisme, la gestion financière et les ressources humaines, la préparation des conseils municipaux, il convient de créer également un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur ou rédacteur principal 2ème classe ou rédacteur principal 1ère classe à temps complet.

*Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:*

- de créer un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal 1er classe à temps complet
- de créer un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur ou rédacteur principal 2ème classe ou rédacteur principal 1ère classe à temps complet
- de charger Madame le Maire de procéder au recrutement correspondant
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité, chapitre 012

approuvé à l'unanimité

**N° 2018-18: recrutement d'un adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité**

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le secrétariat de mairie en raison de mouvement de personnel.

*Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:*

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an maximum sur une même période de 18 mois consécutifs.
- Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps complet

Les crédits correspondants sont inscrits au budget chapitre 012.

approuvé à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

